

Editorial

Elle fut la première «première dame»

Jean-Noël Cuénod



Correspondant à Paris

La France est en deuil de sa première «première dame». Avant Danielle Mitterrand, les femmes des présidents de la République étaient vouées à la confection des blanquettes de veau à l'ancienne, comme Yvonne de Gaulle, ou à l'encouragement des peintres contemporains, à l'instar de Claude Pompidou. Elles étaient priées de jouer les potiches à l'Opéra lors des visites de chefs d'Etat. Et c'est tout. Pas question qu'elle mette leur grain de sel politique dans la tambouille de leur seigneur et maître.

Danielle Mitterrand a bouleversé cet ordre machiste des choses. Militante, elle fut avant que son mari ne devienne président, militante, elle est restée. Quitte à gêner parfois l'action de François Mitterrand à la tête de l'Etat. Elle a donc pris l'exemple d'Eleanor Roosevelt, première dame américaine, qui était le véritable bras droit de son mari, Franklin Delano.

En France, seule Bernadette Chirac a suivi cette voie. Même si elles ne se ressemblent en rien, les deux femmes ne manquent d'ailleurs pas de points communs, entre l'engagement politique et la direction d'organisations humanitaires. Elles ont su utiliser la surface médiatique offerte par leur

«Elle a bouleversé cet ordre machiste des choses. Militante, elle fut et elle est restée»

position pour promouvoir des idées et des causes personnelles. Cela dit, rien n'est irréversible. Alors que Nicolas Sarkozy a prôné la modernité dès son arrivée au pouvoir, force est de constater que l'actuelle première dame française s'est coulée dans un moule plus conventionnel, se contentant de faire de la figuration intelligente lors des voyages officiels et de promouvoir ses artistes préférés auprès du ministre de la Culture. Qui n'est autre que le neveu par alliance de Danielle Mitterrand.

Ce rôle de «première dame» n'a pour seule légitimité que la nostalgie monarchique éprouvée par certains peuples républicains. Mais diantre, comment appellera-t-on le mari de la future présidente de la République? **Page 9**

Burki L'Egypte en route vers la démocratie



Réflexions

Vie privée: quelles frontières sur internet?

Le médiateur

Daniel Cornu
Médiateur
Edipresse Suisse

Quelqu'un qui s'exprime sur les réseaux sociaux peut-il considérer que ce qu'il dit ou montre appartient encore à sa vie privée? Et qu'il a de ce fait droit à une protection de sa personnalité contre toute exploitation publique?

Les débats restent ouverts parmi les juristes sur l'application à internet de dispositions légales jusqu'ici conçues pour les médias traditionnels.

Le Conseil suisse de la presse, instance de plainte touchant aux questions déontologiques, s'est penché sur le sujet, il y a un peu plus d'un an. La question est de savoir si des journalistes ont le droit de reproduire des informations mises en ligne sur la Toile, notamment sur des réseaux sociaux. Elle paraît aujourd'hui centrale dans l'exercice de la profession.

Le Conseil de la presse rend une réponse nuancée. En publiant sur internet des informations et des images à caractère personnel, les familiers de la Toile ne renoncent pas pour autant à la protection de leur sphère privée. Selon le Conseil de la presse, ces contenus ne sont donc pas automatiquement offerts à une «publicité médiatique». Les médias ne sont pas libres de les reproduire et de les répandre sans autre.

Les journalistes sont invités à s'interroger sur l'intention de la personne qui s'est ainsi exposée dans l'espace public. L'examen est désormais facilité par des opérations de filtrage qui permettent à toute personne disposant d'un profil sur Facebook de moduler la destination de ses messages, selon

qu'ils sont adressés à une large audience ou à un cercle de proches.

Une telle modulation n'est évidemment pas possible sur des sites institutionnels, comme les sites de journaux. La difficulté est alors souvent contournée par l'usage du pseudonyme, par ailleurs hautement discutabile lorsqu'il s'agit d'une discussion publique placée sous le label d'un média reconnu.

Les journalistes ne sont pas dispensés non plus de procéder, dans ce cas comme dans d'autres, à une pesée des intérêts. Quel est l'intérêt qui prédomine, celui du public à être informé ou celui de la personne à une protection de sa vie privée?

La situation paraît assez paradoxale. Même s'il prétend à un caractère privé, un message sur internet est offert en théorie à une audience planétaire. C'est cependant la publication dans un média proche, un journal local par exemple, qui assure à l'information un véritable

«L'internaute ne renonce pas à toute protection en publiant des données personnelles»

écho social et, selon le contenu, peut constituer alors une violation de la vie privée.

Enfin, les conditions d'une divulgation de l'identité d'une personne dans les médias - que le Conseil de la presse a récemment affinées - sont applicables à propos d'internet aussi, quand bien même cette personne ne l'a pas dissimulée. Selon que l'on est un citoyen lambda ou une personne connue du public, des propos ou des images diffusés sur un réseau social ne sont pas également exploitables par les médias traditionnels.

A Wall Street, le désarroi de la classe moyenne

L'invité

Claude Béglé
Directeur général
de SymbioSwiss

Le hasard a voulu que je sois à New York, et plus précisément que le bureau où je travaillais soit situé à côté du square Zuccotti, lorsque la police est venue déloger la semaine passée les manifestants qui s'y étaient installés depuis deux mois pour faire pression sur Wall Street. Je suis alors descendu et me suis mêlé à la foule.

Ce ne fut pas aussi pacifique qu'on l'a dit, cela faisait plutôt penser aux émeutes de Mai 68 à Paris. Au centre, un noyau dur de manifestants et, autour d'eux, un cordon de policiers d'une grande discipline, tout en puissance, se refermant inexorablement comme une nasse sur les protestataires. Alors se produisirent quelques provocations de la part des meneurs, et la police a frappé. J'ai vu un visage ensanglanté. Les forces de l'ordre ont emmené une partie de ces meneurs sous les huées de la foule. Celle-ci se réunit à nouveau peu après pour remonter Broadway pacifiquement, certains protestataires bavardant de façon débonnaire avec les policiers qui les encadraient.

Le plus extraordinaire dans toute cette affaire est la personnalité des manifestants et la teneur de leurs revendications. C'était comme une longue liste à la Prévert. Il y avait bien sûr quelques marginaux, des chômeurs et des leaders syndicaux, mais aussi des employés en veston-cravate, des mères avec leurs enfants, de jeunes universitaires n'ayant pas trouvé de premier emploi, des personnes âgées, bref, en quelque sorte M. et Mme Tout-le-monde.

On était loin du clivage classique des affrontements gauche-droite. C'était plutôt comme une émanation de la classe moyenne, désabusée face à la situation et à la constante érosion de son pouvoir d'achat, demandant des mesures concrètes pour stabiliser l'économie, et surtout réclamant plus d'éthique. Ce dernier point me paraît essentiel. Car au-delà des revendications concrètes se profile une remise en question des valeurs de notre société.

Et il est probable que notre classe moyenne, déjà affectée par une augmentation constante des prélèvements obligatoires et autres charges,

«De la crise pourrait émerger le renforcement des valeurs de notre société»

se mette à souffrir de cette dégradation d'une façon telle qu'elle parvienne peu à peu à la limite de ce qu'elle peut supporter.

A nous donc d'anticiper et de prendre à temps les mesures nécessaires. Et cela en réfléchissant à des solutions innovantes, distinctes de celles que défendent certains lobbys, tout en remettant au centre de nos préoccupations des considérations morales et d'éthique. Ainsi, d'une situation de crise pourrait bien émerger un renforcement des valeurs de notre société.

